



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
José Stienlet, Philippe Desprez, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Jean-Marie Vercauteren, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jean-Manuel Cisey, *Échevin(e)* ;
Martine Payfa, *Conseiller*.

Séance du 20.11.18

#Objet : Eglise Saint-Clément - Réparation en urgence de la toiture de la tourelle de gauche suite à une chute de pierre – ratification de la décision du collège du 9 octobre 2018 - Approbation de l'application de l'article 249 de la nouvelle loi communale - Article : 790/724-60 – Montant de l'estimation : 15.000,00 euros TVA comprise - Montant de la désignation : 13.406,80 euros TVA comprise – Montant engagé : 14.747,00 euros - Budget : 2018.#

Séance publique**Le Conseil communal,**

Vu la nouvelle loi communale du 24 juin 1988 et ses modifications ultérieures, notamment l'article 249 §2 relatif à la ratification d'une décision du Collège pour des dépenses urgentes ;
Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures ;
Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;
Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, notamment les articles 4 §3, 6, 7 et 124 ;
Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;
Considérant qu'il y a urgence (chutes de pierre sur la toiture de la tourelle de gauche et infiltration d'eau) et qu'aucun crédit n'est prévu ;
Considérant la description technique pour le marché " Eglise Saint-Clément - Réparation en urgence de la toiture de la tourelle de gauche suite à une chute de pierre " établie par le Service des Travaux Publics ;
Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 15.000,00 euros, TVA comprise ;
Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 9 octobre 2018 approuvant les conditions, le montant estimé, le mode de passation (faible montant), l'attribution (CO.OL sprl – 13.406,80 euros TVAC) et l'application de l'article 249 de la nouvelle loi communale ;
Sur proposition du Collège Echevinal ;

DECIDE

- 1er. De ratifier la délibération du Collège Echevinal du 9 octobre 2018 approuvant l'application de l'article 249 de la nouvelle loi communale
- 2 De transmettre la présente délibération aux autorités de Tutelle

Le Conseil approuve le projet de délibération.
25 votants : 25 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 21 novembre 2018

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Cécile Van Hecke